



A Madame Pascale TSCHAEN

Directeur des Ressources Humaines TMMF

59264 ONNAING

Objet : Gestion du CET

Lettre recommandée main

Copie faite en AR à la CFDT signataire de l'avenant N°3

Madame,

Malgré nos récents courriers relatifs à la gestion du CET et à la prise de congés pour les personnels au forfait jours, nous ne parvenons pas à nous faire entendre sur la nécessité d'amender l'avenant N°3 de l'accord " bien-être au travail" Gestion de l'absentéisme planifié que la CFE-CGC a signé en décembre 2016 ; ceci pour tenir compte de la difficulté de poser nos jours de repos en cette période de projet qui s'étend sur 2020 et 2021.

IL y a sur le terrain de l'inquiétude chez les salariés qui pourraient perdre des jours de repos, il y a de la difficulté à manager la prise de congés pour les hiérarchiques. Cette situation devient conflictuelle au fur et à mesure qu'on s'approche de la fin de l'année.

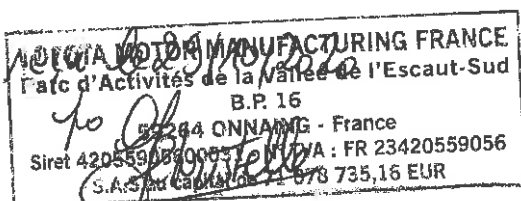
Jusqu'à maintenant, l'accord fonctionnait correctement et chacune des deux parties y trouvait son compte : une prise de congés facilitée et une gestion des CET sous contrôle.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il y a une dérive certaine dans l'application :

- Les salariés au forfait jours ne reçoivent plus régulièrement leur bilan sur papier pour savoir où en sont leurs différents compteurs,
- Les résultats sur l'évolution des CET ne sont pas partagés avec les organisations syndicales signataires.
- Les jours de congés sont plus difficiles à obtenir pour les salariés et plus difficiles à octroyer par la hiérarchie.
- Il n'y a pas eu de bilan officiel communiqué après la période expérimentale d'une durée d'un an. Nous vous rappelons qu'il était écrit que si les résultats étaient favorables, ces avenants avaient vocation à être étendus aux autres populations.

En conséquence, et conformément à l'article 4 de l'avenant N° 3 , nous vous demandons officiellement une révision de l'accord de manière à étudier et mettre en place des modalités exceptionnelles pour tenir compte des années projet , soit 2020 et 2021.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Pour la Section syndicale CFE-CGC TMMF
D. BISIAUX, le 29 octobre 2020.